

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume, tenue en visioconférence le **mercredi 2 février 2022 à 19 h 00**.

1. Ouverture de la séance.

Les conseillers présents se nomment:

Siège #1 Mme Francine Julien	Siège #4 M. Mathieu Labrecque
Siège #2 M. Christian Lemay	Siège #5 M. Jocelyn Chamberlan
Siège #3 Mme Dominique Laforce	Siège #6 M. Luc Chapdelaine

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Robert Julien, Maire.

Mme Anny Boisjoli directrice générale et secrétaire-trésorière agira à titre de secrétaire d'assemblée.

034-02-2022 2. Signification de l'avis de convocation.

Le Conseil constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié, tel qu'il est requis par le *Code municipal du Québec*, à tous les membres du conseil.

035-02-2022 3. Séance à huis clos.

Le maire, M. Robert Julien, constate le quorum à 19 h 00 et déclare la séance ouverte.

Considérant l'arrêté 2020-004 du ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

En conséquence, il est proposé à l'unanimité des membres du Conseil :

« Que le conseil accepte que la présente séance extraordinaire soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence. »

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil présents

036-02-2022 4. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Sur proposition de Mme Dominique Laforce, appuyé par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que présenté et rédigé.

1. Ouverture de la séance extraordinaire – quorum.
2. Signification de l'avis de convocation.
3. Séance à huis clos.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
5. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 255-2022 décrétant le taux d'imposition des taxes pour l'année 2022.
6. Période de questions.
7. Levée de la séance.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil présents

Avis de Motion

5. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 255-2022 décrétant le taux d'imposition des taxes pour l'année 2022.

Avis de motion est donné par M. Jocelyn Chamberland, que le règlement numéro 255-2022 décrétant le taux d'imposition des taxes pour l'année 2022 sera adopté à une séance ultérieure. Une copie du projet dudit règlement est aussi déposée à chaque membre de ce Conseil.

6. Période de questions.

Aucune question.

037-02-2022 7. Levée de l'assemblée.

Vu l'épuisement des affaires soumises devant le Conseil, Il est proposé par Francine Julien, et résolu unanimement que la séance extraordinaire à huit clos soit levée à 19h05.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

M. Robert Julien
Maire

Anny Boisjoli
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Je, Robert Julien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

M. Robert Julien
Maire